



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REF : PROA 2026-02

**Location, installation, maintenance
des Illuminations de fin d'année 2026-2028**

Date et heure limites de réception des offres :
Le vendredi 17 juillet 2026 à 12h00

Mairie de Saint-Jouan des Guérets
4 Place de l'église
35430 Saint-Jouan des Guérets

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Reconductions.....	4
3.3 - Délais d'exécution	4
3.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	5
5.2 - Visites sur site	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique.....	7
6.2 - Transmission sur support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	8
8 - Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours.....	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La location, l'installation et la maintenance des Illuminations de fin d'année 2026-2028

Lieu(x) d'exécution :

La livraison du matériel se fera aux Ateliers Municipaux (7 rue Rabasse 35430 Saint-Jouan des Guerets) au plus tard le 2 novembre de chaque année.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Location de décorations lumineuses : Le matériel fourni sera installé sur le domaine public routier et sur des bâtiments publics. Il devra donc répondre aux normes en vigueur, à la directive Basse Tension et à la directive CEM. Les motifs proposés devront donc permettre un usage normal des ouvrages publics en termes de sécurité routière, d'utilisation par des véhicules de grand gabarit, d'accessibilité, et de sécurité des personnes et des biens.
Lot 2	Pose et dépose des décorations et guirlandes lumineuses : La prestation comprend la pose des illuminations et leurs raccordements ainsi que leur dépose. Les prix de la prestation comprennent : ☑ la visite sur place, ☑ la pose et dépose des décors et des accessoires, ☑ le raccordement, ☑ le branchement, ☑ la signalisation temporaire du chantier. Ce lot inclut la pose et la dépose de matériel dont la commune est propriétaire.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour les deux lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes :

- Les variantes sont autorisées.
Toutes les variantes permettant de l'amélioration de la solution de base.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour les :

Lot n°1 - Location de décorations lumineuses,

Lot n°2 - Pose et dépose, maintenance des décorations et guirlandes lumineuses, pour une période d'un an à compter de sa notification.

Reconductions

Les marchés sont reconduits de façon tacite jusqu'à leurs termes. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

Le marché pourra être résilié par la Commune, moyennant un préavis de 3 mois adressé au titulaire par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat pour chaque lot.

3.2 – Délais d'exécution

Les délais de livraison et délais d'exécution sont fixés au CCP.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (RC PROA 2026-02)
- Le Cahier des Clauses particulières (CCP PROA 2026-02)
- Attestation de visite
- Le Bordereau des Prix Unitaires du lot n°1(BPU 2022.07-01)
- Le Bordereau des Prix Unitaires du lot n°2 (BPU 2022.07-02)
- L'Acte d'Engagement pour le lot n°1 (AE PROA 2026-02 LOT 1)
- L'Acte d'Engagement pour le lot n°2 (AE PROA 2026-02 LOT 2)
- La Liste des visuels des sites pour le lot n°1 (Annexe n°1) II

il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Une attestation d'assurance (responsabilités civile et décennale)	Non
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etat membres, certificats recommandés : habilitations électriques pour le lot 2	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement et ses annexes (PROA 2026-02 par lot)	Oui
Le bordereau de prix unitaire (BPU PROA 2026-02 par lot)	Oui
DC1, DC2	Oui
Le mémoire technique que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat par lot	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

- Un **mémoire technique** pour chaque lot :
 - **Lot 1 - Location de décorations lumineuses :**
moyens humains et matériels, niveau de consommations énergétiques pour les décors, le catalogue, normes, la documentation technique du matériel ainsi qu'un catalogue, un projet de planification des interventions, mise en situation des décors proposés : la présentation de l'infographie/photomontages des motifs sur chaque site défini (cohérence et homogénéité des décors entre les sites sous format A4), planning de livraison, procédés de maintenance, niveau de consommation d'énergie électrique...
 - **Lot 2 - Pose et dépose des décorations et guirlandes lumineuses :**
moyens humains et matériels pour exécuter la prestation (le nombre d'élévateurs dédié au marché), consignes de sécurité, normes, le mode opératoire, un projet de planification des interventions, consignes de stockage...

5.2 - Visites sur site

Une visite sur place est obligatoire de manière à :

- prendre connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des prestations, aux accès et aux abords des bâtiments.

- apprécier exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité.

Dans cette hypothèse, l'entreprise prendra contact avec la Direction des Services Techniques afin de prendre rendez-vous auprès de M. Philippe JEAN-MARIE Responsable des Services Techniques.

Tel : 02.99.19.19.07/ 06 74 75 08 78

Mail : p.jeanmarie@saint-jouan.com

Les visites sont possibles que sur rendez-vous.

Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de cette reconnaissance des lieux.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivant : <https://www.megalisbretagne.org>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de Saint -Jouan des Guerets – 4 Place de l'église – 35430 Saint Jouan des Guerets

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Notre profil d'acheteur n'impose pas de limite dans la taille des fichiers.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourrait être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties, à titre exceptionnel, le format électronique étant la règle.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

. 6.2 - Transmission sur papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 - Location de décorations lumineuses

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique et esthétique	40 %
3-Le niveau de consommation d'énergie électrique	10 %

Pour le lot n°2 - Pose et dépose des décorations et guirlandes lumineuses

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient

constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés pour chacun des lots. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'acte d'engagement doit être signé électroniquement uniquement au stade attribution, pas au stade remise des offres. En cas de groupement, les cotraitants pourront soit signer et transmettre électroniquement leur délégation de pouvoirs au mandataire, ou bien scanner le document signé de façon manuscrite et le transmettre électroniquement.

Après attribution, en cours d'exécution du marché, le titulaire ne pourra pas refuser les échanges dématérialisés sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr> nécessitant qu'il dépose des documents signés électroniquement, par exemple pour recevoir des notifications d'ordre de service, bons de commandes, avenants, ou négociations dans le cadre de l'ajustement des prix, etc...

De même, il est fortement recommandé que le(s) sous-traitant(s) disposent d'un certificat de signature électronique.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes
3 Ctr de la Motte
35044 Rennes
<https://rennes.tribunal-administratif.fr>